

Equipelement

Les obligations suivantes sont valables pour les femmes et pour les hommes, pour **toutes les catégories d'âge** et pour toutes les disciplines du télémark.

PORT DU CASQUE :

Le port du casque en télémark (course et entraînement) est **OBLIGATOIRE**.

Les casques de protection ne devant avoir ni spoilers, ni parties protubérantes, seront donc dépourvus de caméra vidéo.

Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur ne respectant pas ces règles.

TYPE DE CASQUE

COURSES FIS :

Voir réglementation FIS [ici](#) page 63.

COURSES FFS :

Les règles actuelles - respect des normes ASTM 2040, EN 1077 (classe A) et EN 1077 (class B) ou ASTM 2040 restent applicables.

Les casques normes FIS sont obligatoire pour toutes les catégories à partir de U14 pour à l'ensemble des courses.

A partir de novembre 2016, les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples ne seront plus autorisés sur les courses FFS.



Le label ci-contre (autocollant) atteste de cette conformité.

PROTECTION DORSALE :

Le port d'une protection dorsale est **OBLIGATOIRE** dans les courses FFS, en compétition comme à l'entraînement, pour l'ensemble des épreuves et ce dans **toutes les catégories**.

Toute modification pour améliorer les qualités aérodynamiques est interdite.

Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.

Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles.

SKIS :

Les skis devront être **impérativement** équipés d'un **système efficace** (stop skis ou lanières de sécurité) les empêchant de s'échapper en cas de chute et/ou de déchaussage.